

Monsieur LABORIE André

Le 20 juillet 2020

N° 2 rue de la forge

31650 Saint Orens.

« Courrier transfert »

Tél : 06-50-51-75-39

Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

**PS :** « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants**, le transfert du courrier est effectué au CCAS de Saint Orens N° 2 rue ROSA PARC 31650 Saint Orens : **article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.**

**A l'attention de :**

Monsieur le Procureur de la République  
Service Greffe.  
Tribunal judiciaire de Toulouse.  
2 allées Jules Guesde.  
31000 Toulouse

**SERVICE GREFFE CORRECTIONNEL**

[aud.tgi-toulouse@justice.fr](mailto:aud.tgi-toulouse@justice.fr)

COURRIER - ARRIVEE  
21 JUL. 2020  
SAUJ - TGI TOULOUSE

**Objet : Demande date de renvoi.**

Messieurs, Mesdames,

Cela fait depuis le 25 mars 2020 que l'audience s'est tenue devant le tribunal correctionnel sans la présence des parties et pour cause de COVID 19.

A cette audience l'affaire a été renvoyée à une audience ou les parties doivent être à nouveau citées par le Parquet représenté par son Substitut de Monsieur le Procureur de la République.

***Quatre mois se sont écoulés sans qu'une date d'audience soit portée à ma connaissance malgré mes différentes demandes mensuelles écrites et motivées restées sans réponses.***

**Rencontrer vous un obstacle ?**

- Je vous prie de m'indiquer la composition du tribunal en date du 25 mars 2020.

